

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°22-2015/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Ville de Dumbéa	1

DÉLIBÉRATION

**approuvant le plan d'aménagement de zone modifié
de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 48/CP du 10 mai 1989 réglementant les zones d'aménagement concerté en Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n° 02-2006/APS du 10 janvier 2006 relative à la création de la zone d'aménagement concerté « Dumbéa sur Mer » sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 28-2007/APS du 12 avril 2007 adoptant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa sur Mer » ;

Vu la délibération n° 29-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa sur Mer » ;

Vu la délibération n° 30-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa sur Mer » ;

Vu la délibération n° 62-2007/APS du 15 novembre 2007 portant régularisation de la création de la zone d'aménagement concerté « Dumbéa sur Mer » sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 54-2011/APS du 22 décembre 2011 approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 55-2011/APS du 22 décembre 2011 adoptant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 56-2011/APS du 22 décembre 2011 adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 2015/147 du conseil municipal de la commune de Dumbéa du 4 juin 2015 portant avis sur le dossier de modification du plan d'aménagement de zone et le programme d'équipements publics de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur mer ;

Vu l'arrêté n° 3075-2014/ARR/DFA du 14 novembre 2014 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du plan d'aménagement de zone de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur mer, sise commune de Dumbéa ;

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 20 février 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud du 11 juin 2015 ;

Entendu le rapport n° 12-2015/RAP-COM de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du 23 juillet 2015 ;

Vu le rapport n° 530-2015/APS du 25 mars 2015,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 AOÛT 2015, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération est affichée pendant un mois dans les locaux de la mairie de Dumbéa, mention en est, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

ARTICLE 3 : La présente délibération est transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.